



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATIF

Une enquête publique en vue en vue d'augmenter l'effectif des volailles, d'être autorisés à épandre les digestats et d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques à l'adresse suivante : « la Vallée Perrot » 56380 GUER ; sera ouverte du **14 septembre 2018 à 9h au 15 octobre 2018 à 17h, pour une durée de 32 jours** en mairie de Guer. Ce projet est présenté par Messieurs les gérants du GAEC BELAIR.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. À l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre des deux législations précitées, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier produit par le bureau d'études SET ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- les avis recueillis sur le projet (3 documents),
- l'information de l'Autorité Environnementale,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairie de GUER aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Guer, Comblessac (35), les Brulais (35), Loutehel (35), Maure de Bretagne (35), Plélan le Grand (35), Maxent (35), aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er} de l'arrêté ou auprès du bureau d'études (SET ENVIRONNEMENT – 02.99.58.26.44 – contact@setenvironnement.com)

Monsieur Joël LE ROUX (officier de l'armement en retraite) est désigné par M. le président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de GUER au cours de permanences qui se tiendront:

Vendredi 14 septembre 2018 de 9h à 12h

Mardi 2 octobre 2018 de 14h à 17h

Lundi 15 octobre 2018 de 14h à 17h

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par mél au commissaire-enquêteur à la mairie de GUER (place de l'Hôtel de Ville – 56380 GUER cedex – mél : contactmairie@ville-guer.fr), pendant toute la durée de l'enquête .

Ces courriers et méls seront annexés aux registres d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de GUER du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).